

Les partis politiques européens : une chronologie

11 décembre : Le Sommet de Paris qui réunit les 9 chefs de gouvernement de la Communauté (Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Danemark) se met d'accord pour faire élire le Parlement européen par les citoyens.

11 décembre : Le Conseil européen accepte le principe d'un article sur les partis européens dans le traité de Maastricht. Sa formulation et sa place dans le traité sont décidées le 7 février 1992, lors de la signature officielle. L'article 191 stipule : « Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union. »

4 novembre : Le Parlement et le Conseil définissent dans un règlement le statut des partis politiques européens et établissent les règles de leur financement. En 2004, huit europartis sont reconnus par le Parlement.

1974

17 juillet : Pour la première élection du Parlement européen au suffrage universel, plusieurs partis nationaux se sont fédérés. Les socialistes s'organisent autour de la Confédération des partis socialistes de la Communauté européenne (1974). Le parti des Européens libéraux démocrates et réformateurs (ELDR) est créé le 26 mars 1976 et le Parti populaire européen (PPE) le 8 juillet 1976.

1979

1991

10 décembre : Le traité de Nice modifie l'article sur les partis politiques. En accord avec le Parlement européen, le Conseil peut définir le statut et fixer les règles de financement des partis politiques européens.

2000

2003

18 décembre : Le règlement sur le financement des partis est modifié. Les fondations politiques européennes, affiliées aux partis politiques, sont reconnues. Les fondations sont des lieux de réflexion où naissent les idées des partis politiques. L'Union européenne finance jusqu'à 85% de leur budget.

2007